

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,**
ENSEMBLE

PRÉSENTATION
SÉCURITÉ
ROUTIÈRE


**Priorité au
respect**

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,**
ENSEMBLE

Indice de gravité sur 5 ans



Véhicules impliqués en 2024

Les deux roues motorisés
Les EDPM

Les vélos, les piétons

Parmi les victimes tuées

5 jeunes de 18-24 ans
6 seniors (65 ans et plus)
3 motards, 3 piétons

Responsables des accidents corporels en 2024

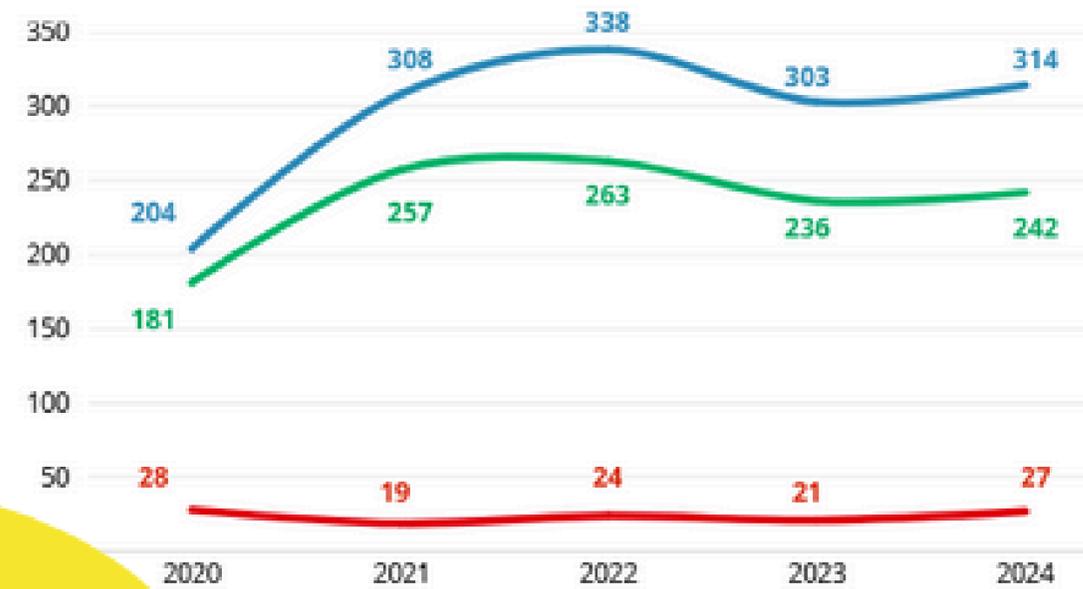
71 % des présumés responsables sont des hommes

12 % des présumés responsables ont entre 18 et 24 ans

Les causes des accidents corporels

- refus de priorité
- conduites à risque
- fatigue malaise

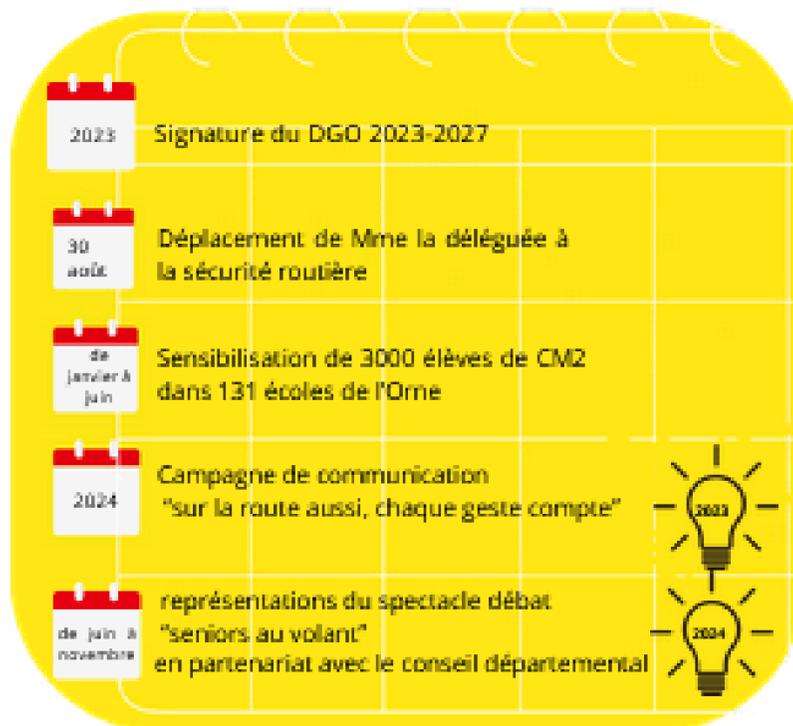
Accidents - Tués - Blessés sur 5 ans



Au 31 décembre 2024

242 Accidents
27 Tués
314 Blessés

Evènements marquants 2024

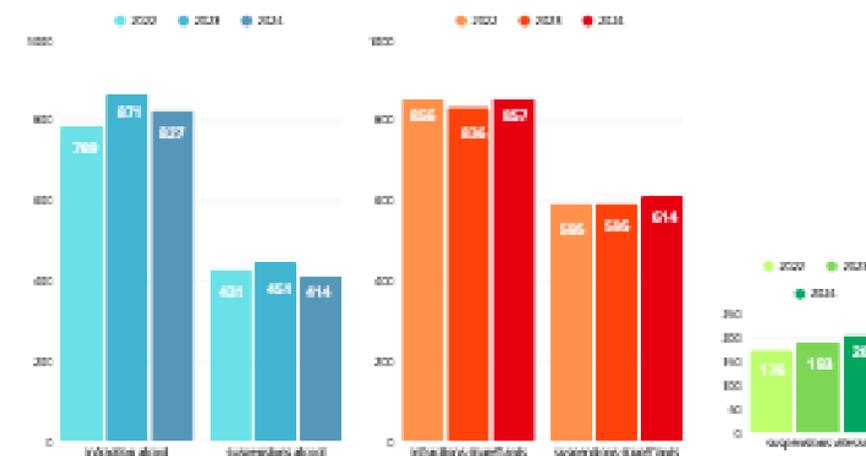


Le PDASR 2024

- 113 actions de prévention
- 30 IDSR
- 70 000 personnes sensibilisées
- 100 000 € (dont 100% consommé)
- 5 actions de communication

Contrôle - sanctions

Infractions relevées par les forces de l'ordre et suspensions administratives du permis de conduire
2024 : 1261 suspensions administratives du PC



Le contrôle automatisé

Chiffres au 31/12/2024

46 RADARS FIXES

94 764 infractions par les radars fixes

8 EMPLACEMENTS POUR RADARS DÉPLAÇABLES

6973 infractions par les radars déplaçables

325 465 kilomètres parcourus pas les voitures radars externalisées

12 887 infractions par les voitures radars externalisées

L'observatoire départemental de la sécurité routière

PRÉFET DE L'ORNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Observatoire départemental de sécurité routière de l'Orne

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

Bilan hebdomadaire de l'accidentalité routière dans l'Orne

Situation au 31 décembre 2024

Mois	Accidents		Tués		BH*		BNH*	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Janvier	12	12	1	2	5	8	8	10
Février	13	16	2	1	7	9	10	9
Mars	15	17	0	0	9	8	12	19
Avril	17	17	5	3	7	5	14	19
Mai	26	23	0	3	8	12	23	11
Juin	28	21	3	4	6	10	30	17
Juillet	15	25	2	2	13	16	10	21
Août	14	19	0	3	7	9	12	13
Septembre	30	19	1	0	11	8	24	14
Octobre	22	18	2	2	7	7	20	17
Novembre	23	25	5	2	13	13	19	17
Décembre	21	25	0	5	13	9	15	22
Total	236	237	21	27	106	114	197	189
Evolution 2023/2024		+1		+6		+8		-8
Evolution en pourcentage		0,42%		28,57%		7,55%		-4,06%

*BH : Blessés Hospitalisés
*BNH : Blessés Non Hospitalisés

CABINET DU PRÉFET
DIRECTION DES SÉCURITÉS
Bureau de la Sécurité Routière et des Droits à Circuler
Tél. 02.33.32.5137

06/01/25

PRÉFET DE L'ORNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Observatoire départemental de sécurité routière de l'Orne

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

Bilan mensuel de l'accidentalité routière dans l'Orne
Tableau de bord (données provisoires)

Décembre 2024

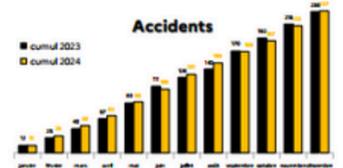
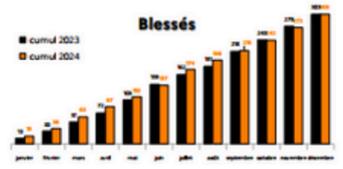
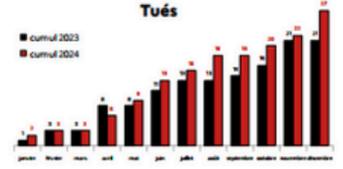
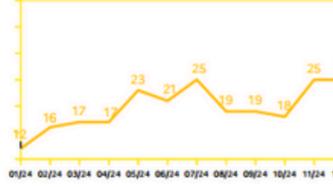
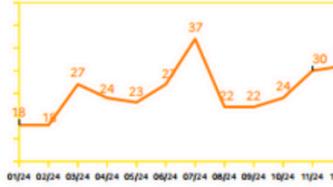
LE CHIFFRE DU MOIS: 20 %
C'est le pourcentage d'accidents mortels survenus en décembre 2024 par rapport au nombre total d'accidents corporels survenus ce même mois.

LES IMPLIQUÉS:
25 accidents corporels impliquant : 25 VL, 5 VU, 2 motos, 3 cyclos, 5 piétons, 1 EDPM et 2 autres véhicules.

LE FAIT MARQUANT:
Un enfant entre 0 - 13 ans a été tué en décembre 2024 dans un accident corporel. Cela n'était pas arrivé depuis août 2022 dans le département de l'Orne.

	Déc 2024	Cumul 2024	Evolution 2024/2023	Année mobile
Tués	5	27	+6	27
Blessés	31	303	+0	303
Accidents	25	237	+1	237

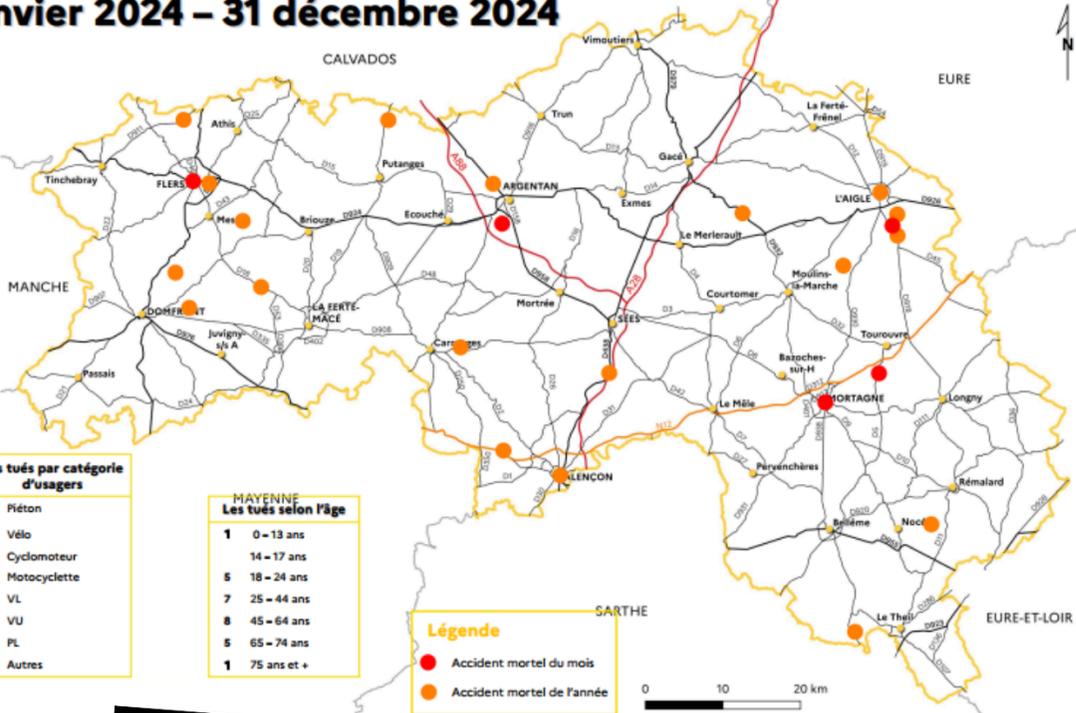
Rappel 2023
Tués: 21, Blessés: 303, Accidents: 236



09/01/2025

la cartographie Carte des accidents mortels des 12 derniers mois dans l'Orne

1^{er} janvier 2024 – 31 décembre 2024



- Les tués par catégorie d'utilisateurs
- 3 Piéton
 - Vélo
 - Cyclomoteur
 - 3 Motocyclette
 - 18 VL
 - 2 VU
 - PL
 - 1 Autres

- MAYENNE Les tués selon l'âge
- 1 0 - 13 ans
 - 14 - 17 ans
 - 5 18 - 24 ans
 - 7 25 - 44 ans
 - 8 45 - 64 ans
 - 5 65 - 74 ans
 - 1 75 ans et +

Légende
● Accident mortel du mois
● Accident mortel de l'année

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

21 MORTS
SUR LES ROUTES DE
L'ORNE EN 2023

PRÉFET DE L'ORNE
Liberté
Égalité
Fraternité



L'accidentalité des enfants et adolescents sur 5 ans dans l'Orne

Année	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Accidents	44	51	53	58	47	253
Tués	1	1	1	1	1	5
Blessés	42	51	50	58	53	254

- les 0-17 ans sont impliqués dans 21% des accidents corporels. Ces accidents ont engendré 5 tués et 254 blessés. 56% de ces victimes sont conducteurs d'engins (cyclo, vélo ou trottinette) ou piéton. Cela implique que 44% sont passagers.
- les causes : lorsque l'utilisateur enfant est responsable la première cause des accidents corporels est l'inattention (30%) puis la vitesse inadaptée et le refus de priorité (15%)



Focus sur le transport d'enfants en France en 2024 - ANATEEP

- 138 accident d'autocars en une année, c'est le bilan le plus élevé depuis 10 ans. Un peu moins d'un tiers de ces accidents font des victimes et cette proportion baisse au fil des années.
- Le transport d'enfants, parce qu'il est collectif est très sensible : sur les 24 retournements ou renversements de 2024, 15 n'ont fait aucune victime grâce au port de la ceinture, mais les 9 autres ont conduit à un bilan lésionnel élevé (1 tué et 4 blessés hospitalisés)
- noter que le point d'arrêt reste un environnement très accidentogène puisque 2 tués sur 3 l'ont été dans cette configuration

Accidents de transport d'enfants : bilan 2024

	2024
Nombre d'accidents	138
sans victimes	94
avec victimes(s)	44
Nombre total de victimes	197
dont tués	3*
dont blessés hospitalisés	13

Source : ANATEEP

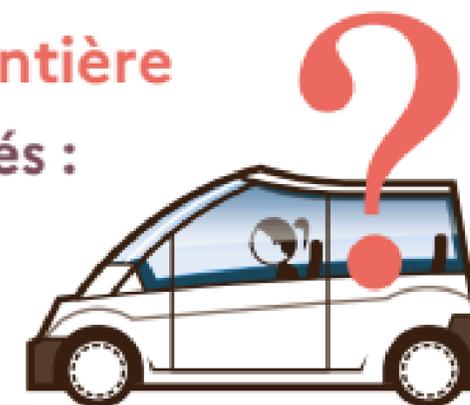
**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

**Quelques conseils ou
recommandations**

Employeur, vous pouvez agir !

Évaluez le risque routier comme un risque professionnel à part entière

Interrogez-vous sur les circonstances de déplacement de vos salariés :
pourquoi ? quand ? comment ?



Les axes de management

Organiser les déplacements

adapter l'organisation du travail,
prévoir le temps nécessaire,
définir le mode de transport le plus adapté

Bien choisir et entretenir les véhicules

adapter le véhicule au travail à réaliser,
l'aménager pour le transport
de charges et d'outils

Les communications

privilégier les communications hors
temps de conduite et proscrire les
conversations téléphoniques au volant

Les compétences de chacun

former les chefs d'entreprise, managers, membres du CSE,
responsables du parc automobile, salariés aux bonnes
pratiques de prévention du risque routier

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

**Les déplacements en car
ou en minibus**

Quel permis de conduire ?

B

Le permis B permet de conduire un véhicule qui présente les 3 caractéristiques suivantes :

- Il est affectée au transport de personnes ou de marchandises
- Son PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes
- Il comporte 9 places assises maximum (conducteur compris).

A ce véhicule peut être attelée :

- une remorque dont le PTAC est inférieur ou égal à 750 kg
- ou une remorque dont le PTAC est supérieur à 750 kg si la somme des PTAC (voiture+remorque) ne dépasse pas 3 500 kg.



D

Le permis D autorise la conduite d'un véhicule affecté au transport de personnes comportant plus de 9 places assises (conducteur compris).

Vous pouvez tracter une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kg.



D1

Le permis D1 autorise la conduite d'un véhicule qui présente les 3 caractéristiques suivantes :

- Affecté au transport de personnes
- 17 places assises maximum (conducteur compris)
- Longueur de 8 mètres maximum

Vous pouvez tracter une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 kg.

Le conducteur est soumis

- au respect du code de la route et engage sa responsabilité pénale en tant que conducteur du véhicule
- aux règles fixées par son employeur

L'enfant passager (9 places)

- le conducteur doit s'assurer que tout passager de moins de 18 ans est maintenu soit par un système de retenue homologué, soit par une ceinture de sécurité.
- le conducteur doit s'assurer que tout enfant de moins de 10 ans est retenu par un système homologué de retenue pour enfant adapté à sa morphologie et à son poids. Il ne doit pas occuper une place à l'avant du véhicule.

7 engagements pour une route plus sûre

Les employeurs s'engagent pour la sécurité routière de leurs salariés

NOS 7 ENGAGEMENTS

- ✓ Nous limitons aux cas d'urgence les **conversations téléphoniques** au volant
- ✓ Nous prescrivons la **sobriété** sur la route
- ✓ Nous exigeons le port de la **ceinture de sécurité**
- ✓ Nous n'acceptons pas le **dépassement des vitesses autorisées**
- ✓ Nous intégrons des **moments de repos** dans le calcul des temps de trajet
- ✓ Nous favorisons la **formation** à la sécurité routière
- ✓ Nous encourageons les **conducteurs de deux-roues** à mieux s'équiper

Vous aussi, signez les 7 engagements sur securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

#EmployeursEngagés
#SécuritéRoutièreAuTravail



Pour les tout-petits : **LE SIÈGE À COQUE**

- Adapté jusqu'à 83 cm*.
- Installé dos à la route, à l'arrière ou à l'avant.
- Attention à désactiver l'airbag en cas d'installation à l'avant.

Pour les moins grands : **LE SIÈGE BAQUET**

- Adapté jusqu'à 1 m.
- Siège doté d'un harnais ou d'un bouclier.
- Installé à l'arrière, tant que cela est possible dos à la route.

Pour les plus grands : **LE SIÈGE AVEC DOSSIER**

- Jusqu'à 10 ans.
- Utilise la ceinture de sécurité du véhicule.
- Installé à l'arrière, face à la route.

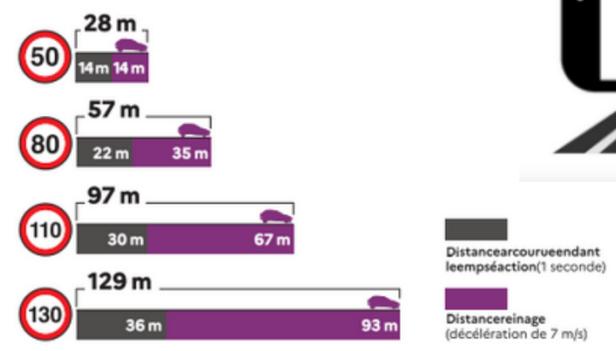
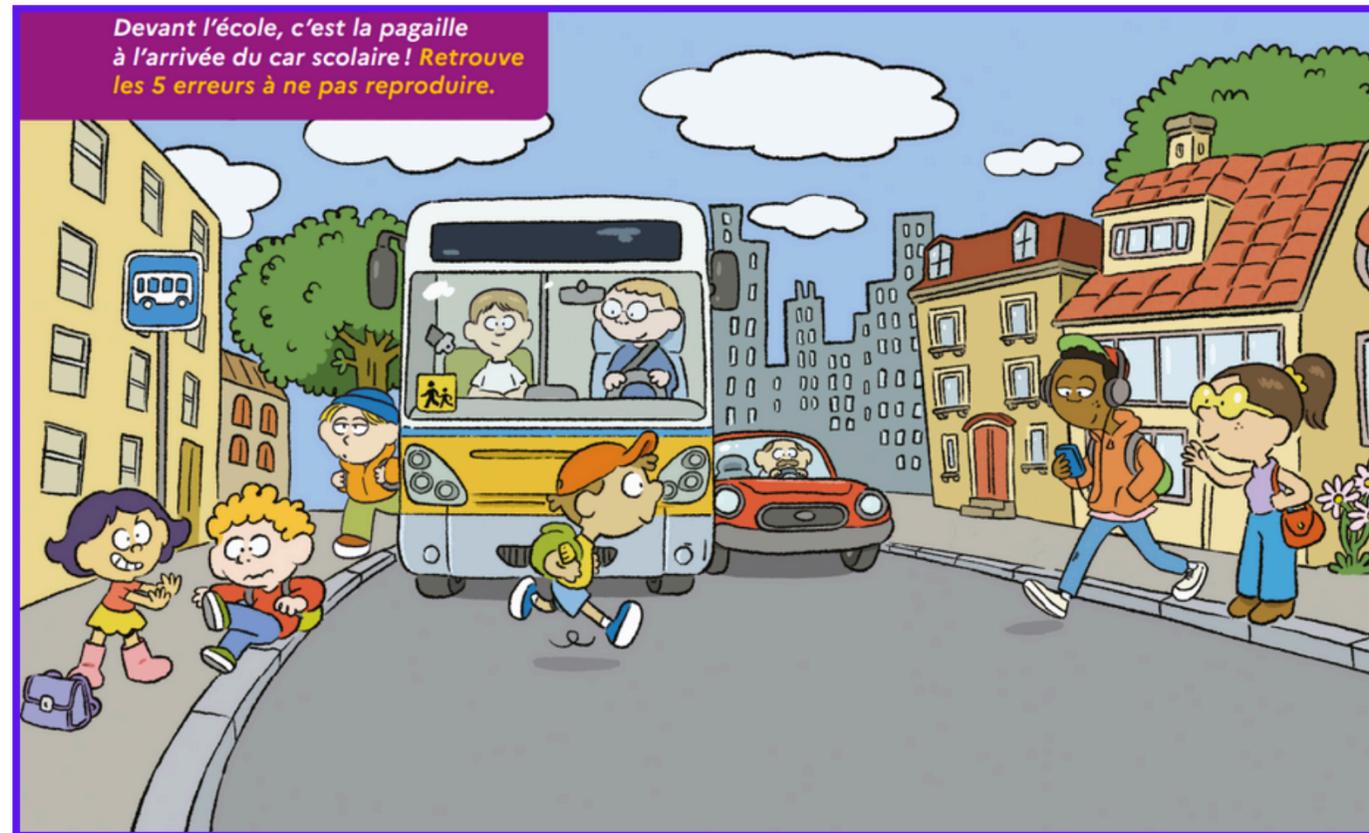
* certains sièges à coque sont homologués pour des tailles plus petites d'enfants, toujours suivre les instructions du fabricant.



Quelle réglementation?

- Depuis le 1er janvier 2015 le port de la ceinture de sécurité est obligatoire dans les autocars qui doivent en être équipés.
- A partir du 1er janvier 2021, tout véhicule de plus de 3.5 tonnes doit porter, visible sur les côtés ainsi qu'à l'arrière du véhicule, une signalisation matérialisant la position des angles morts. ==> vidéo
- Plan Joana pour le renforcement de la sécurité routière du transport scolaire - avril 2025 : lutter contre l'usage des stupéfiants





Nous pouvons animer des ateliers pédagogiques pour sensibiliser vos encadrants et/ou les enfants

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Les déplacements à pied

Être piéton, ça s'apprend !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



Marche toujours sur le trottoir

Attention aux vélos, aux trottinettes et aux rollers, qui vont plus vite que toi. Lorsque tu passes devant une sortie de garage ou de parking, vérifie qu'une voiture n'en sort pas !



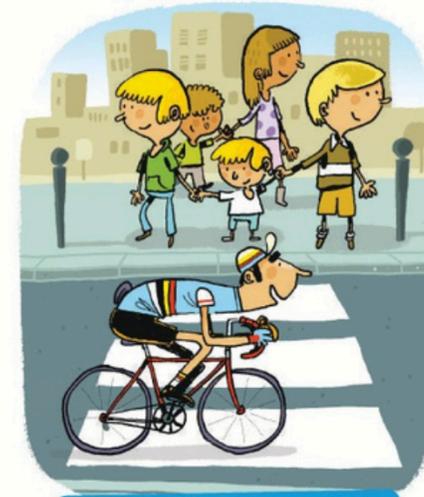
Marche à gauche s'il n'y a pas de trottoir

En marchant à gauche de la chaussée, tu peux voir les véhicules arriver en face de toi. Place-toi sur le côté à leur passage.



Traverse sur les passages pour piétons

Traverse sans courir et sur les bandes blanches. Lorsqu'il n'y a pas de passage pour piétons, traverse là où tu peux voir le plus loin possible de chaque côté et à un endroit où tu peux être vu par les véhicules qui circulent.



Regarde de chaque côté avant de traverser

Méfie-toi des véhicules cachés : une voiture peut surgir derrière un camion. Ouvre bien les yeux, car certains véhicules, comme les vélos, les voitures électriques ou les tramways, ne font presque pas de bruit.



Attends que le feu pour piétons soit vert

Vérifie aussi qu'il n'y a plus de voitures ou qu'elles sont bien arrêtées avant de traverser. À un carrefour, regarde aussi derrière toi !



Attends que le bus soit parti pour traverser

À la descente du bus, attends qu'il soit parti pour bien voir les véhicules qui circulent, et pour que les conducteurs te voient aussi.



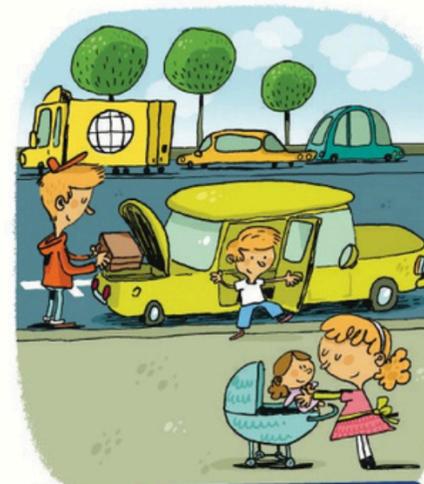
Écoute ce qui se passe autour de toi

Sois attentif aux bruits, notamment quand tu traverses la rue. N'écoute de la musique avec ton casque que dans le bus ou une fois rentré chez toi !



Reste visible quand il fait sombre

Quand il y a moins de lumière, les conducteurs voient moins bien. Colle des bandes rétro réfléchissantes sur tes vêtements et ton cartable.



Sors toujours de voiture du côté du trottoir

En sortant de ce côté, tu évites les véhicules qui circulent sur la chaussée (voiture, camion, moto, vélo...).



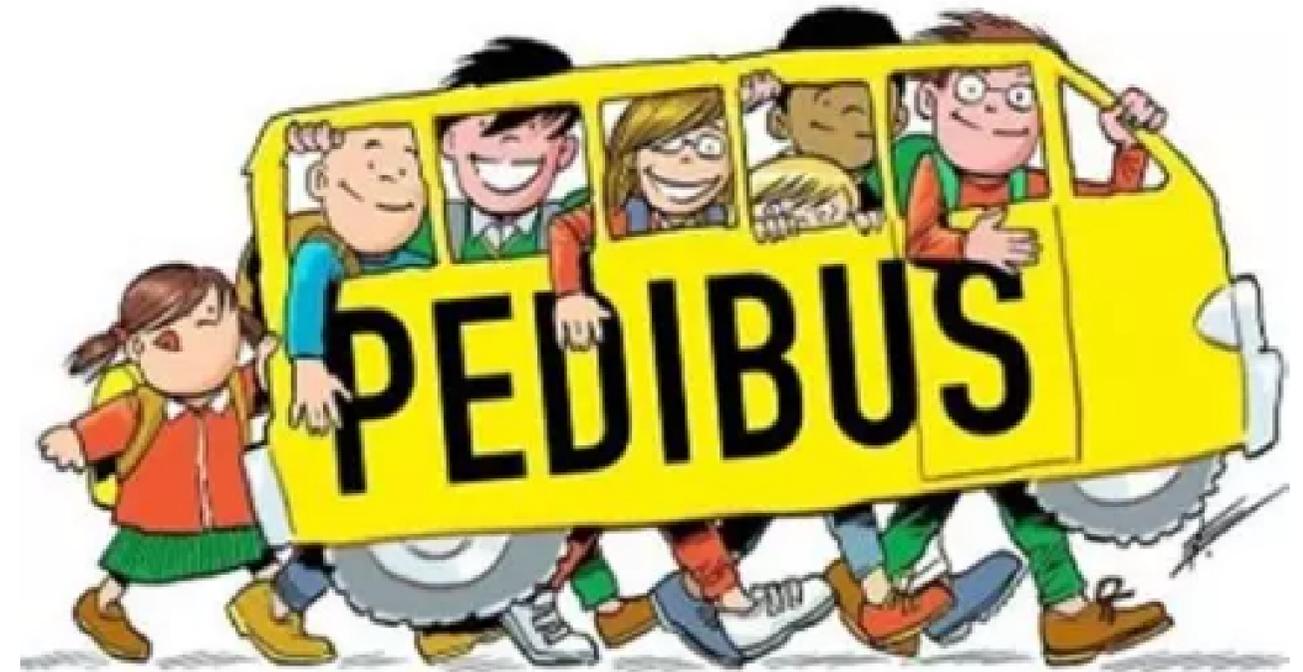
Circule prudemment à trottinette ou à rollers

À trottinette ou à rollers, circule doucement et fais attention aux personnes autour de toi. Lorsque tu traverses la rue, descends de ta trottinette. Pense aussi à porter un casque, des genouillères et des coudières.

Le déplacement d'un groupe à pied, comment ça marche



- 2 ou 3 adultes pour 15 enfants
- un adulte pour ouvrir la marche et un derrière ou sur le côté pour sécuriser la marche et rassembler le groupe
- les enfants doivent être en capacité de marcher une certaine distance et à un certain rythme
- marcher sur le trottoir et emprunter les passages piétons



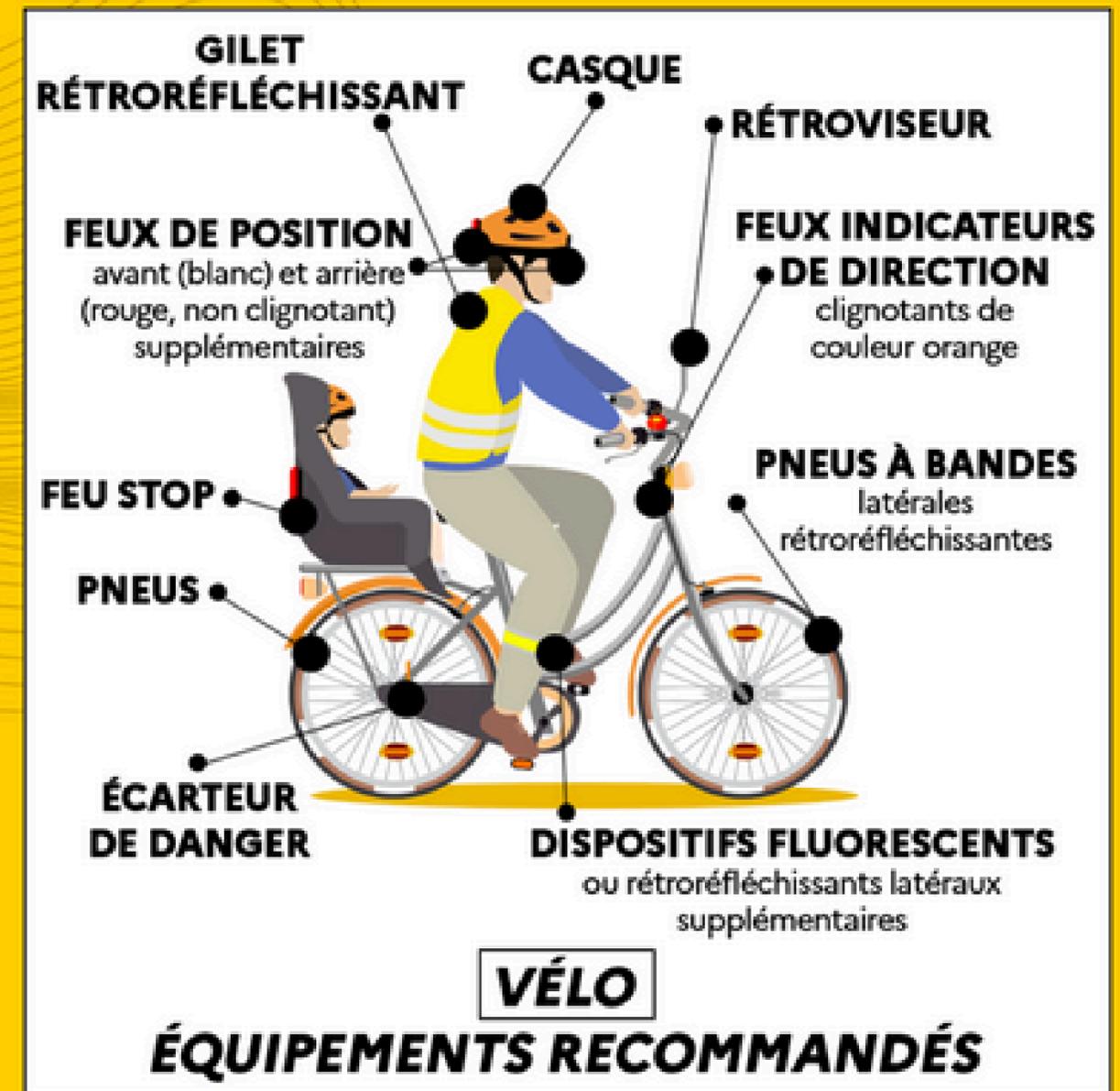
Atelier pédagogique : le buggy brousse



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Les déplacements à vélo

Equipements et éclairages à vélo



EN VILLE

- Utilisez les bandes ou les pistes cyclables.
- Circulez sur le côté droit de la chaussée, à environ 1 m du trottoir et des voitures en stationnement.
- Faites attention aux portières qui s'ouvrent brusquement et aux piétons qui peuvent surgir entre deux véhicules.
- Gardez une distance de sécurité d'au moins 1 m avec les autres véhicules.
- Ne zigzaguez pas entre les voitures.
- Aux intersections, placez-vous un peu en avant des véhicules pour être bien visible.
- Même si le casque n'est pas obligatoire au-delà de 12 ans, il est fortement recommandé d'en porter un à votre taille.



Indiquez chaque changement de direction ou de dépassement en tendant le bras.

HORS AGGLOMÉRATION

- Ne roulez pas trop près de l'accotement pour éviter les ornières et gravillons.
- Dans les virages, serrez la chaussée à droite, car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment.
- Soyez particulièrement prudent lors du passage d'un camion : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer.



Les véhicules qui vous dépassent doivent le faire en respectant une distance d'1 m en ville et d'1,50 m hors agglomération.

LES CONSEILS DE SÉCURITÉ

- Ne roulez pas sur les trottoirs, c'est autorisé seulement pour les enfants de moins de 8 ans.
- Ne portez pas de casque audio ou d'oreillette.
- Arrêtez-vous au feu rouge, sauf si un panneau vous autorise à ne pas le faire.
- Il n'est pas plus autorisé de rouler à vélo après avoir bu de l'alcool qu'avec un autre véhicule.
- Hors agglomération, la nuit, portez un gilet rétroréfléchissant. Cet équipement est également obligatoire pour le passager.

En ville ou hors agglomération, si vous roulez en groupe, roulez à 2 de front (à condition d'avoir 2 roues et de ne pas être attelé d'une remorque ou d'un side-car) ou en file indienne. La nuit, en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite, etc.), placez-vous en file indienne.

Atelier pédagogique : la piste d'éducation routière



MERCI DE VOTRE ECOUTE

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**